



# LA LETTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séances du 28 novembre, 12 décembre et 26 décembre 2019



Les élus du conseil municipal de Saint-Leu ont eu à se prononcer sur une cinquantaine d'affaires lors des 3 dernières assemblées de la ville.

La dernière séance a été marquée par la présentation du Plan Local d'Urbanisme suite à la consultation du dernier trimestre 2019.



### Conseil du 28 novembre 2019

A l'ordre du jour de la séance du 28 novembre dernier :

le vote du Budget Supplémentaire, des avenants aux contrats de la petite enfance, la validation du zonage de l'assainissement du territoire et l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'école Peyret Forcade ainsi que d'autres travaux d'aménagements et de maintenance sur divers bâtis communaux.

#### ● PETITE ENFANCE



#### Les contrats renouvelés avec les professionnels Saint-Leusiens de la petite enfance

Les élus ont validé les avenants aux conventions de partenariats avec plusieurs intervenants associatifs de la petite enfance.

Les Petits Capucins, les Galabets, les Petits Dauphins sont trois gestionnaires des crèches municipales, bénéficiant de la mise à disposition du bâti communal.

Dans le cadre de la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et de la réévaluation de la valeur locative des bâtiments, les conventions ont été modifiées.

## ● AMÉNAGEMENT



### Dénomination de voies à Bois de Nèfles : la rue Popote Arzac et Pierre Octave Adrien au coeur de l'opération Indigo

La SODEGIS en charge de l'opération de logements Indigo a sollicité le conseil municipal pour la dénomination de nouvelles voies. Les noms de deux Saint-Leusiens de Bois de Nèfles ont été choisis.

Ces voies seront celles débouchant sur le rond-point de Bois de Nèfles et accédant à la future zone de Résorption de l'Habitat Insalubre.

Les noms de deux Saint-Leusiens du quartier de Bois de Nèfles, Popote Arzac et Pierre Octave Adrien ont été choisis.



## ● EDUCATION

### L'école Peyret Forcade de Portail : les travaux d'extension et de réhabilitation se concrétisent

La collectivité de Saint-Leu a lancé des marchés de travaux pour la rénovation de l'école Peyret Forcade, à Portail.

Celle-ci va se voir transformée avec la construction d'un bâti modulaire à simple rez de chaussée (2 salles de classe) et la construction d'un ensemble sur deux niveaux recevant 5 salles de classes supplémentaire, des bureaux ainsi qu'une salle de motricité.

## ● Conseil du 12 décembre 2019

Cette séance du jeudi 12 décembre a été marquée par de nombreux dossiers d'aménagements et la construction de la future usine de potabilisation à Maduran. Gestion des eaux pluviales, usine de potabilisation, avance de subventions et ZAC Roche Café étaient au programme.



## ● EAUX



### Gestion des eaux pluviales : aménagement d'une servitude de rejet

Pour permettre le rejet des eaux pluviales d'une opération de 35 logements libres, les élus ont approuvé la constitution à titre gratuit d'une servitude de rejet des eaux pluviales. Les aménagements nécessaires pour le traitement des eaux seront réalisés en amont par la société SCCV GIRIMBELLES qui a fait l'acquisition de cet îlot de 4 hectares auprès de la SIDR dans le cadre de l'opération RHI les Attes.

## ● AMÉNAGEMENT



### ZAC Roche Café : avenant prévu pour finaliser le projet

Un traité de concession a été signé entre la Ville et la SEMADER pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Roche Café.

A ce jour, le programme des équipements publics et des constructions doit être finalisé. Afin de donner un délai supplémentaire à l'aménageur, le conseil municipal a approuvé par avenant, la prorogation du traité de concession jusqu'au 1er Mars 2023.

Les élus ont également validé la rétrocession à la Ville et à l'euro symbolique des équipements publics de la première tranche des structures réalisées par CBO Territoria dans le cadre de cette opération. La superficie totale rétrocédée est de 17 888 m<sup>2</sup> et porte essentiellement sur des espaces de voirie et un plateau sportif.



#SaintLeu

Retrouvez-nous sur [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)

## ● SOUTIEN AUX ASSOCIATION, CAISSE DES ECOLES ET CCASS

### Validation d'avance de subventions en soutien aux associations Saint-Leusiennes

Dans l'attente du vote du budget primitif et afin d'éviter toutes difficultés de trésorerie, les élus ont octroyé les avances de subvention suivantes :

- Piton Saint-Leu Football Académie : 21 000€ ;
- VBC Chaloupe : 2 400€ ;
- Association Le Séchoir : 48 000€ ;
- ADH : 13 500€ ;
- Initiatives Kartiés : 5400€ ;
- Vien a Zot : 6000€ ;
- Association Culturelle Laleu Chinoise : 1 500€ ;
- Comité des Oeuvres Sociales de Saint-Leu : 10 000€ ;
- AGECE : 25 600€



Par ailleurs, les élus ont approuvé le montant de l'avance de subventions accordées à :

- la Caisse des écoles pour un montant de 1 000 000€
- et au Centre Communal d'action sociale pour 1 100 000€.

Ces sommes correspondent aux dépenses de fonctionnement annuelles versées à ces établissements publics administratifs. Là encore, il s'agit d'éviter toute rupture de trésorerie préjudiciable à l'action sociale communale.

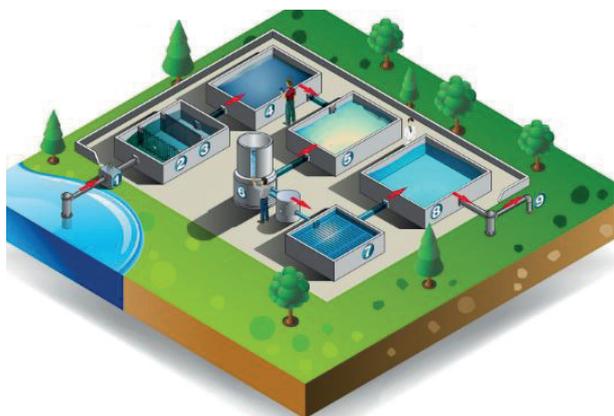
## ● FINANCES

### Ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25% jusqu'au vote du prochain budget.

Conformément au code général des collectivités, des lignes de crédits pour les dépenses en termes d'investissements ont été ouvertes à hauteur de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent en attendant l'adoption du budget primitif en mars-avril prochain. 3 483 975 € seront ainsi disponibles pour faire face aux dépenses inhérentes en termes d'investissement.



## ● UNE USINE DE POTABILISATION À MADURAN : les premiers lots attribués

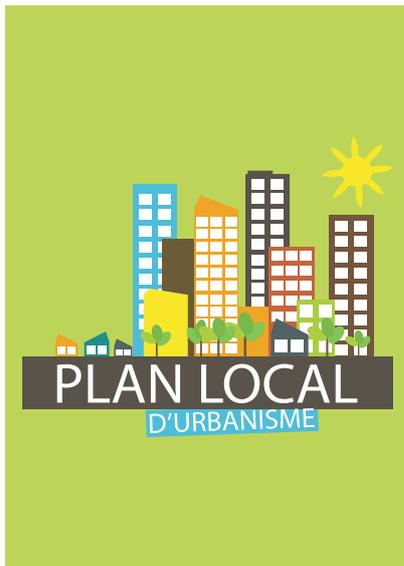


Les élus ont décidé de renforcer les réseaux de distribution d'eau potable dans le secteur de Maduran en validant le programme d'extension et la construction d'une usine de potabilisation d'une capacité de traitement de 9000 mètres cube, provenant du captage du Bras de Cilaos.

4 lots ont d'ores et déjà été attribués. Le 1er revient à l'entreprise Payet BTP pour la réalisation des canalisations pour un montant de 3 299 000€. Le lot Génie Civil est attribué au groupement SAS GTOI/SARL ECB pour 1 840 000€.

Le troisième marché « Equipements et transmissions » est attribué au groupement SAS GTOI/COREM pour 1 020 000€. Le lot 4 concerne l'usine de potabilisation d'un montant de 8 548 000€ attribué au groupement OTV Sud Océan Indien/EIFFAGE.

A l'occasion de ce conseil, les élus ont arrêté le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Ville de Saint-Leu. C'est un document qui porte une symbolique forte puisqu'il permet de visualiser les projections à dix ans sur le territoire et traduit les aspirations de développement voulues pour la commune et ses habitants.



## ● RÉVISION DU PLU

C'est une nouvelle étape qui a été franchie avec l'arrêt par le Conseil municipal du projet de PLU de Saint-Leu.

Pour rappel, en septembre dernier, les élus avaient débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui porte la vision du projet de territoire pour la commune.

Ce document prend notamment en compte l'accueil des 39 000 Saint-Leusiens à l'horizon 2030 et la construction de 1 300 logements à cette échéance.

**Une consultation publique a ensuite été lancée dans l'objectif :**

- de présenter à la population et aux différents acteurs, une esquisse de ce que pourrait être le futur plan local d'urbanisme
- et de prendre en compte leurs avis et propositions pour finaliser le projet

**C'est à l'issue d'une large concertation que le projet de PLU a vu le jour :**

- six réunions publiques organisées aux quatre coins de Saint-Leu
- une coopération étroite avec le bureau d'étude, les personnes publiques associées (État, Région, TCO, etc.), les services administratifs de la Mairie et les élus
- des entretiens avec les habitants et les opérateurs économiques

**La volonté de la municipalité a été :**

- d'opérer des changements nécessaires au développement de la ville,
- de prendre en compte les différents enjeux (environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux et sociétaux)
- de se conformer aux différents documents qui s'impose au PLU (PPR, SAR, SCOT, etc.).

**Conformément au Code de l'Urbanisme, ce projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques associées (État, Région, TCO, etc.). Il sera ensuite soumis à enquête publique avant approbation définitive par le Conseil municipal de Saint-Leu second semestre 2020.**

## ● LE PLU EN BREF

- 72 hectares de terrains déclassés
- des réserves d'emplacements, par exemple pour les cimetières, des voiries ou encore le 4ème collège de la commune, etc.
- le développement économique avec les zones d'activités artisanales à la Pointe des Châteaux et à Bois de Nêfles et dans les hauts, au Plate et à la Chaloupe
- des projets marqueurs de territoire, comme l'opération « Saint-Leu Océan », une ville dans la ville, l'éco-quartier de la Salette et la coulée verte du Grand Stella.